

du juge Vallières depuis longtemps malade, nul doute qu'elle n'eût en lieu si M. La Fontaine eût consenti. Mais M. La Fontaine ne voulait pas abandonner ainsi le parti qu'il dirigeait avec tant d'habileté. " Nous nous réjouissons pour notre part, disait à ce sujet le *Journal de Québec*, de voir occuper la place de juge en chef de Montréal par M. La Fontaine ; et M. Vallières, cette gloire du pays, ne saurait, ne voudrait avoir un plus digne successeur dans ses importantes et difficiles fonctions, si ses infirmités corporelles l'obligeaient à les abandonner. Mais il ne s'agit pas précisément de M. La Fontaine dans le moment, il s'agit du pays, il s'agit des destinées du Bas-Canada, qui, suivant nous et suivant bien d'autres, doivent avoir la préséance sur tous les autres intérêts personnels possibles.... C'est pour le coup que M. Draper s'applaudirait du plus beau et du plus important triomphe de sa vie publique. Tuer à coup d'honneur et d'argent un parti puissant qui durant la dernière session lui a fait éprouver tant d'échecs, ce serait triompher à la manière de son maître lord Sydenham, dont il a été le ministre. Cependant si quelqu'un a pu être dupe de ses ruses, il a pu voir qu'il avait affaire à d'aussi rusés que lui, quoique plus honnêtes et plus honorables, et il pourra probablement se convaincre que ses éclaireurs n'ont pas trouvé l'ennemi en défaut dans ses retranchements."

Ce fut vers le même temps qu'eut lieu la nomination de sir Allan-N. MacMab comme adjudant général des milices du Haut et du Bas-Canada ; mais presque aussitôt sir Allan renvoya sa démission, parce qu'on n'avait pas voulu lui laisser le choix de son député pour le Haut-Canada. Lui-même avait d'abord jeté les yeux sur le Col. Cameron, soldat distingué, familier avec tous les détails du service militaire ; le gouverneur avait approuvé son choix ; la place avait été offerte au Col. Cameron qui l'avait acceptée. Or le Conseil exécutif, non seulement refusa de nommer M. Cameron, mais il en nomma un autre sans même consulter sir Allan. Ce dernier n'entendait pas être traité de cette manière, et il renvoya sa commission. La nomination de M. E.-P. Taché, comme député-adjudant pour le Bas-Canada, qui eut lieu aussi à cette époque, fut agréée de tous les partis. "La Chambre d'assemblée, dit à ce propos le *Journal de Québec*, perd dans M. Taché l'un de ses membres les plus actifs et les plus intelligents, et le parti libéral l'un de ses plus fermes soutiens. La seule chose qui puisse con-